

224C0211
FR0012613610-FS0103

7 février 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

PRODWAYS GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 février 2024, la société Inocap Gestion¹ (19 rue de Prony, 75017 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 février 2024, le seuil de 5% du capital de la société PRODWAYS GROUP et détenir, pour le compte desdits fonds, 2 587 471 actions PRODWAYS GROUP représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 4,17% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions PRODWAYS GROUP sur le marché.

¹ Contrôlée par M. Pierrick Bauchet. La société Inocap Gestion déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 51 623 324 actions représentant 61 999 667 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.